

PYRÉNÉES ORIENTALES (66)

Lancement du programme « Atouts Permis » pour passer le permis de conduire lorsqu'on est intérimaire à Perpignan

Perpignan, le 8 février 2021 – Le Fonds d'Action Sociale du Travail Temporaire (FASTT) annonce le lancement de son programme Atouts Permis en partenariat avec l'association solidaire Savon Fer Mobilité et l'ADPEP 66 à Perpignan.

Ce dispositif d'accompagnement s'adresse aux salariés intérimaires inscrits dans une agence d'intérim du département qui souhaitent être accompagnés pour passer et réussir leur permis de conduire. (sous réserve d'éligibilité)

Aujourd'hui, plus de 10% des 2 millions d'intérimaires en France n'ont pas le permis de conduire alors que c'est un atout, voire une nécessité absolue pour l'accès à l'emploi.

C'est en partant de ce constat, que le FASTT a décidé de lancer ce service. Le programme « Atouts Permis » permet à tous les salariés intérimaires en mission, en insertion professionnelle ou en milieu rural de financer, s'inscrire et aller au bout des examens du permis de conduire.

« Nous proposons d'abord un bilan de compétence mobilité et un test d'évaluation à la conduite pour établir le programme et le plan de financement. Ensuite nous proposons un accompagnement sur l'organisation et le montage du budget avec une recherche de financement annexe si besoin. L'objectif est de réunir toutes les conditions pour que la personne réussisse son projet permis de conduire. » - Remy Coste, directeur du CRAF ADPEP66 et de l'association Savon Fer Service Mobilité à Perpignan.

*

CRAF ADPEP 66 et Savon Fer Mobilité (Perpignan, 66) | Remy Coste, Directeur
113 boulevard Aristide Briand – 66000 Perpignan | 04 68 34 76 81
craf@adpep66.org | Delphine Dilali - Conseillère Mobilité | d.dilali@adpep66.org

*

FASTT

01 71 25 08 28 | fastt.org | [YouTube](https://www.youtube.com/channel/UC...) | [Facebook](https://www.facebook.com/fastt.org)

Le FASTT invente, conçoit, met en œuvre, pour l'ensemble des salariés intérimaires, des aides, des services, des solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle. Logement, santé, prévention, mobilité, budget, famille, social, le FASTT est la plateforme d'animation de la politique sociale au bénéfice des intérimaires. Association Loi 1901 à but non lucratif créée en 1992, le FASTT est financé, au travers d'un accord de branche, par les entreprises de travail temporaire et géré par les partenaires sociaux (Prism'emploi, organisation représentant les professionnels du recrutement et de l'intérim, et les organisations syndicales représentatives des salariés intérimaires : CFTD, CFE-CGC, CFTC, CGT, FO, UNSA).

*

Contact Presse

Pierre Maurel | pierre@agenceprp.com | Port. 06 29 48 65 10